



**DATE DE
CONVOCATION
10 SEPTEMBRE 2025**

**DATE D'AFFICHAGE
10 SEPTEMBRE 2025**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 21
PRESENTS : 13
VOTANTS : 17**

**OBJET : CESSIION
PARCELLE
ÉVOLEA.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-cinq**

Le Quinze Septembre à 19 heures 00

Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU.
Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN.
Mme COLLANGE. M. BODIN. Mme JEUNE. Mme MINARD de
CHABANNES. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- M. BOUCHET pouvoir à Mme AUBIN,
- M. ROUSSILHE pouvoir à Mme QUATRESSOUS,
- M. TALABARD pouvoir à Mme MINARD de CHABANNES,
- Mme PERICHON,
- M. HUSSON pouvoir à Mme CHERVIN.

Absents :

- M. GANTHER,
- Mme VAZ,
- M. MARTIN.

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

Dans le cadre de la vente d'un pavillon du lotissement Place du Chêne à Lapalisse appartenant à la société ÉVOLÉA, la rétrocession à la Commune de la parcelle nouvellement cadastrée BP 263, bordant ce pavillon, est envisagée par Évoléa, cette parcelle est située 20 rue de Bellevue 03120 Lapalisse.

Monsieur le Maire explique que cette parcelle s'inscrit dans la continuité de la voie publique de la rue de Bellevue, la cession envisagée par Évoléa permettra d'assurer la cohérence de l'espace public.

Cette cession sera réalisée à titre gratuit par la société ÉVOLÉA au bénéfice de la Commune de Lapalisse.

Après avoir entendu ces explications le Conseil Municipal autorise à l'unanimité :

- l'acquisition à titre gratuit de la parcelle BP 263,

- Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que les formalités administratives nécessaires à la vente auprès de l'Office Notarial qui aura été retenu par Évoléa.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

24 SEP. 2025

Le Maire,

Publié ou Notifié
16 SEP. 2025

le :

Accusé de réception de la télétransmission

le :

